

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

Veillez remplir ce qui suit et inscrire les montants appropriés aux lignes 657, 658, et 659 de la déclaration CT23.

Partie 1 - Continuité de la base de la déduction pour épuisement gagnée

La base de la déduction pour épuisement gagnée est définie au Règlement 183, art. 101(1) de la *Loi sur l'imposition des sociétés* (LIS)

	Frais normaux	Frais de la société remplaçante
Solde à la fin de l'année précédente - - - - - +		
Plus : Montant transféré lors d'une fusion ou à la liquidation d'une filiale * - - - - - +		
Montant transféré autrement que lors d'une fusion ou qu'à la liquidation d'une filiale * - - - +		
Moins : Montant transféré à la vente d'un avoir minier à la société remplaçante - - - - - -		
Montant disponible ** - - - - - =		
Moins : Montant demandé pour l'année ** - - - - - -		
Solde de clôture ** - - - - - =		

* Les montants de la base de la déduction pour épuisement gagnée transférés lors d'une fusion ou à la liquidation, lorsque les paragraphes 87(1.2) et 88(1.5) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (LIR) s'appliquent, sont inscrits dans la colonne *Frais normaux* si ces frais ont été traités comme des frais normaux par la société issue de la fusion ou la filiale liquidée.

** Si le montant est négatif, inscrivez zéro.

Partie 2 - Frais cumulatifs d'exploration au Canada (FCEC)

	Frais normaux	Frais de la société remplaçante
Solde à la fin de l'année précédente - - - - - +		
Plus : Frais de l'année en cours - - - - - +		
Frais d'aménagement reclassifiés au Canada - - - - - +		
Montants transférés lors d'une fusion ou à la liquidation d'une filiale * - - - - - +		
Montants transférés autrement que lors d'une fusion ou qu'à la liquidation d'une filiale * -- - +		
Frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada - - - - - +		
Autres ajouts - - - - - +		
Moins : Aide et subventions gouvernementales - - - - - -		
Autres déductions et transferts - - - - - -		
Montants transférés à la cession de l'avoir minier à la société remplaçante - - - - - -		
Montant disponible ** - - - - - =		
Moins : Montant demandé pour l'année en cours - - - - - -		
Solde de clôture - - - - - =		

* Les frais d'exploration au Canada transférés à la fusion ou à la liquidation, lorsque les paragraphes 87(1.2) et 88(1.5) de la LIR fédérale s'appliquent, doivent être inscrits dans la colonne *Frais normaux* si ces frais ont été traités comme des frais normaux par la société issue de la fusion ou la filiale liquidée.

** Si le montant de la colonne *Frais normaux* est négatif, inscrivez-le dans la case 608 de la déclaration CT23 et inscrivez zéro dans la colonne *Frais normaux* pour le *Montant demandé pour l'année en cours* et le *Solde de clôture*. Si le montant dans la colonne *Frais de la société remplaçante* est négatif, inscrivez-le dans la case 608 de la déclaration CT23 et inscrivez zéro pour le *Montant demandé pour l'année en cours* et le *Solde de clôture* ci-dessus.

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

Partie 4 - Frais cumulatifs à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz

	Frais normaux	Frais de la société remplaçante
Solde à la fin de l'année précédente - - - - - +		
Plus : Frais de l'année en cours - - - - - +		
Montants transférés lors d'une fusion ou qu'à la liquidation d'une filiale * - - - - - +		
Montants transférés autrement que lors d'une fusion ou qu'à la liquidation d'une filiale* - - +		
Autres ajouts - - - - - +		
Moins : Montants reçus ou à recevoir à la cession de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz - -		
Aide et subventions gouvernementales - - - - - -		
Montants à recevoir à la cession de l'avoir minier à la société remplaçante - - - - - -		
Autres déductions ou transferts - - - - - -	A4	
Montant disponible ** - - - - - =	D4	B4
Moins : Montant demandé pour l'année en cours - - - - - -	E4	C4
Solde de clôture - - - - - =		

* À la fusion ou à la liquidation, les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, lorsque les paragraphes 87(1.2) et 88(1.5) de la LIR fédérale s'appliquent, doivent être inscrits dans la colonne *Frais normaux* si ces frais ont été traités comme des frais normaux par la société issue de la fusion ou la filiale liquidée. Les montants sont calculés au prorata pour les années d'imposition plus courtes, conformément à l'article 22 de la LIS.

** (i) Si le montant de la colonne *Frais de la société remplaçante* est négatif et qu'aucune désignation n'a été faite conformément au sous-alinéa 66.7(4)(a)(iii) de la LIR, inscrivez le montant à la case **A4** et inscrivez zéro aux cases **B4** et **C4**. Si, à la suite de cela, le montant disponible dans la colonne *Frais normaux* devient négatif, inscrivez le montant négatif à la case **A3** dans la colonne des *Frais de la société remplaçante* de la Partie 3 - *Frais cumulatifs d'aménagement au Canada*, et inscrivez zéro aux cases **D4** et **E4**. Si le montant disponible dans la colonne *Frais de la société remplaçante* de la Partie 3 devient négatif, inscrivez le montant à la case **B3** de la Partie 3.

Si une désignation a été faite conformément au sous-alinéa 66.7(4)(a)(iii) de la LIR, inscrivez le montant négatif de la colonne *Frais de la société remplaçante* à la case **A3** de la Partie 3 et inscrivez zéro aux cases **B4** et **C4**. Si, à la suite de cela, le montant disponible dans la colonne *Frais de la société remplaçante* de la Partie 3 devient négatif, inscrivez le montant négatif à la case **A4**. Si cela donne un montant négatif dans la colonne *Frais normaux* de la Partie 4, inscrivez le montant à la case **C3** de la Partie 3.

(ii) Quand le montant disponible dans la colonne *Frais normaux* est négatif pour d'autres raisons que celles indiquées dans (i) ci-dessus, inscrivez le montant à la case **C3** de la Partie 3 et zéro aux cases **D4** et **E4** ci-dessus.